REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
« PRIUR »

Termes de référence pour le recrutement d'un Spécialiste Senior en Développement Urbain au sein de la Cellule Infrastructures dans le cadre du Projet PRIUR

Juillet 2026

Official Use Only

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du Projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour préparer et financer le Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR). Le Projet a pour objectif de réduire les risques d'inondation dans certaines villes et de renforcer les capacités de gestion des risques climatiques et de catastrophes en République Démocratique du Congo, notamment dans la Ville-Province de Kinshasa et la ville de Kalemie (Province du Tanganyika). Les villes congolaises connaissent une croissance urbaine rapide qui s'accompagne, dans plusieurs secteurs, d'une urbanisation insuffisamment planifiée et contrôlée. L'extension de l'occupation humaine vers des zones exposées, la pression foncière, l'insuffisance ou la dégradation des infrastructures de drainage et de voirie, ainsi que les déficits de planification et de gestion urbaines accroissent la vulnérabilité des populations et des équipements. Ces facteurs constituent notamment des causes aggravantes des inondations, des érosions et des glissements de terrain auxquels sont confrontées les villes ciblées par le Projet.

Dans ce contexte, la réduction durable des risques ne peut se limiter aux seuls investissements d'infrastructures. Elle nécessite une approche intégrée de développement et de résilience urbains articulant la planification urbaine, la préparation des investissements, la maîtrise des contraintes foncières, la résilience climatique, la mobilité, les dimensions environnementales et sociales, ainsi que la coordination des institutions nationales, provinciales et locales. Le PRIUR adopte ainsi une approche multisectorielle et spatiale afin de renforcer simultanément les infrastructures de gestion des inondations, les capacités institutionnelles et la gouvernance urbaine nécessaires à la durabilité des investissements.

Les activités du Projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, avec une concentration initiale sur Kinshasa et Kalemie. Elles visent notamment à réduire les risques liés aux inondations fluviales et lacustres, à l'érosion et aux glissements de terrain, tout en renforçant les capacités de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national, provincial et municipal. La mise en œuvre accordera également une place importante à la participation des communautés et des autres parties prenantes afin de favoriser l'appropriation, l'inclusion et la durabilité des interventions.

Au regard de ces enjeux, la Cellule Infrastructures doit disposer d'une expertise senior en développement urbain capable d'assurer la cohérence entre la planification urbaine, la résilience face aux inondations et aux érosions, la préparation et le suivi des investissements, les études stratégiques et la coordination institutionnelle. Le recrutement du Spécialiste Senior en Développement Urbain répond à ce besoin et doit contribuer à inscrire les interventions du PRIUR dans une vision intégrée et durable du développement urbain des villes bénéficiaires.

1.2. Composantes et sous-composantes du Projet

Pour l'atteinte de l'objectif de développement du Projet, sa mise en œuvre devra s'articuler autour de quatre composantes et sous composantes suivantes :

- **Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe aux niveaux national, provincial et municipal**. Cette composante appuiera le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour améliorer le système de gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et de certaines villes. Les investissements prévus s'appuient sur l'évaluation du système de gestion des risques de catastrophe réalisée dans le cadre du Projet Kin Elenda et sur la stratégie de réduction des risques de catastrophe élaborée avec le soutien des Nations Unies (UNDRR).
  - Sous composante 1.1.: Renforcement du système de GRC au niveau national

Official Use Only

- Sous composante 1.2. Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

▶ **Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes.** Cette composante financera des investissements dans le renforcement des infrastructures de gestion des inondations dans les villes sélectionnées, afin de réduire i) les risques des inondations d'érosion et de glissement de terrain ; et ii) les risques des inondations et l'érosion le long du lac Tanganyika.

- Sous composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques
- Sous composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation
- Sous composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales.

▶ **Composante 3 : Gestion du Projet :** Cette composante financera l'ensemble des activités de gestion du Projet de l'UGP au sein du MITP et de l'Unité technique, au sein du Ministère de l'Intérieur, et des UPEP à Kinshasa et à Kalemie. Il couvrira les coûts, tels que les coûts des consultants, les coûts d'audit, la mise en œuvre du Cadre environnemental et social (CES), le suivi et l'évaluation (y compris les données ventilées par sexe), les évaluations des risques sécuritaires les plans de gestion des risques de sécurité, et les évaluations d'impact pour éclairer les activités et investissements futurs, la mobilisation des parties prenantes, la communication et l'échange de connaissances.

▶ **Composante 4 : Contingence d'intervention :** Cette composante permettra d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une situation d'urgence en finançant la mise en œuvre de la remise en état et de la reconstruction d'urgence des infrastructures. Des ressources seront allouées à cette composante en fonction des besoins pendant la mise en œuvre. Un manuel opérationnel de la composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) sera préparé par le Gouvernement de la RDC qui fournira des lignes directrices et des instructions détaillées sur le déclenchement de la CERC et l'utilisation des fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses éligibles et les modalités de mise en œuvre spécifiques, ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination).

1.3. Dispositif institutionnel et d'exécution

Les structures chargées de la mise en œuvre des différentes activités du Projet sont reprises ci-dessous :

- **La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics** est **l'Unité de Gestion du Projet (UGP)** et exécutera les activités des composantes 2 et 3 du Projet. L'UGP sera composée des experts formant le personnel clé de l'équipe du Projet : un Chargé de Projet PRIUR, un Responsable en Passation des Marchés, un Responsable financier, un Ingénieur en voiries et Drainages, un ingénieur hydraulicien, un Spécialiste en Gestion Urbaine, un Expert SIG, un Spécialiste en engagement citoyen, un Spécialiste en Sauvegardes Sociales, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales, Spécialiste en Sante Sécurité au Travail, un Expert en THIMO, un Chargé de la Passation des Marchés, un Comptable, un Assistant en Passation des Marchés, un Chargé de Communication, Un Expert en Suivi-Evaluation et un Assistant du Projet. L'UGP est placée sous la supervision et la coordination technique et fiduciaire du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures.
- **L'Unité Technique du Projet (UT)**, mise en place au sein du Ministère de l'Intérieur, réalisera sur le plan technique les activités de la composante 1. Elle sera composée des consultants recrutés par appel à candidature, aux postes suivants : Chargé de la Composante 1 du Projet, Spécialiste en Gestion des risques et catastrophes GRC, Spécialiste en

Official Use Only

Développement Communautaire, un Chargé de communication et un Assistant au Projet. L'UT est placée sous la supervision administrative du Secrétariat Général de l'Intérieur et Sécurité et technique de la Direction générale de la protection Civile. La gestion fiduciaire des activités gérées techniquement par cette Unité relève de la responsabilité de l'UGP.

- **Les Unités Locales d'appui à la mise en œuvre (LISU)** pour soutenir les activités au niveau des villes de Kinshasa, Kalemie, et plus tard à Uvira et Bukavu. Les experts de ces Unités locales seront recrutés par appel à candidature. Les postes à pourvoir dans chacune des Unités Locales sont les suivants : un Ingénieur civil, un Spécialiste en sauvegardes sociales, un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, et un Assistant au Projet. Les Unités locales basées à Kalemie, et plus tard à Uvira et Bukavu sont le démembrement de l'UGP au niveau local pour le suivi des activités du Projet relevant du domaine des infrastructures tandis qu'au niveau de la ville province de Kinshasa, la Cellule de développement urbain de Kinshasa (CDUK) assumera le rôle de l'Unité locale de mise en œuvre du Projet PRIUR. La mise en œuvre sera guidée par le Manuel d'Opérations du Projet et les programmes de travail approuvés annuellement.

1.4. Bénéficiaires directs du PRIUR et Parties prenantes

Etant donné que le Projet PRIUR va couvrir pour l'instant deux villes du pays (Kinshasa et Kalemie), l'intervention du Projet sera géographiquement repartie en deux zones, Zone A (Kinshasa) et zone B (Kalemie). Les bénéficiaires directs sont les résidents des communes situées dans les zones sensibles aux inondations ciblées à Kinshasa et à Kalemie.

Les Parties prenantes clés du Projet sont composées des Ministères et organismes publics ci-après :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP) ;
- Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat ;
- Le Ministère des Transports et Voies de Communication (MTVC) ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (MRHE) ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- L'Hôtel de Ville de Kinshasa (HVK) ;
- La ville de Kalemie ;
- La Cellule Infrastructures (CI) ;
- L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ;
- L'Office des Routes (OR) ;
- L'Office des Voiries et de Drainage (OVD) ;
- La Régie des Voies Fluviales (RVF) ;
- Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ;
- Le Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU) ;
- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
- La Société Commerciale de la Poste et des Télécommunications (SCPT) ;
- Le METTELSAT ;
- La SNEL ;
- La REGIDESO ;
- L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT).

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement du Spécialiste Senior en Développement Urbain dont la mission dans le cadre du Projet PRIUR est décrite ci-dessous.

Official Use Only

2. MISSIONS DU SPECIALISTE SENIOR EN DEVELOPPEMENT URBAIN

2.1 Mission générale

Le Spécialiste Senior en Développement Urbain est placé sous l'autorité du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures et sous la supervision technique et opérationnelle du Chef de projet PRIUR, auquel il rend compte de l'exécution de ses missions.

Il apporte l'expertise technique nécessaire à la planification, à la préparation, à la coordination, à la mise en œuvre et au suivi des activités de développement et de résilience urbains du Projet.

Il veille à ce que les interventions contribuent à réduire les facteurs de vulnérabilité urbaine aggravant les risques d'inondation, d'érosion et de glissement de terrain, notamment ceux liés à l'urbanisation non planifiée, aux déficits d'infrastructures et de services urbains, aux contraintes foncières et aux insuffisances de planification.

Il assure la cohérence des interventions avec les politiques et stratégies nationales, provinciales et locales pertinentes, les exigences environnementales et sociales et les objectifs du Projet. Il favorise une approche intégrée associant résilience climatique, planification urbaine, infrastructures, mobilité, foncier, inclusion sociale et gouvernance urbaine.

Il coordonne les contributions des acteurs institutionnels et techniques, suit la performance des activités relevant de son portefeuille, prépare les analyses et rapports techniques nécessaires et formule des recommandations à l'appui de la prise de décision.

2.2 Missions spécifiques

Plus précisément, le Spécialiste Senior en Développement Urbain assumera les tâches et responsabilités suivantes :

Planification et programmation des activités urbaines	Coordonner l'identification des axes stratégiques et des activités prioritaires du Projet en matière de développement urbain et de résilience urbaine face aux inondations et aux érosions
	Assurer la programmation et la planification globale des activités de développement et de résilience urbains, en cohérence avec les objectifs, les prévisions et le PTBA du Projet
	Appuyer l'élaboration des plans de travail annuels et des plans d'action relevant de son portefeuille et veiller à leur exécution dans les délais prévus
	Coordonner la conception et la mise en œuvre d'un programme décennal de gestion des inondations et de résilience urbaine pour la RDC, assorti d'un plan d'investissement multiphases
	Promouvoir une approche intégrée prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales, foncières, climatiques, de mobilité urbaine, d'inclusion et de résilience
Préparation et suivi des investissements urbains	Contribuer à l'identification, à la priorisation et à la préparation des investissements urbains en collaboration avec les ministères concernés, les collectivités territoriales et les autres parties prenantes
	Veiller à l'intégration des exigences environnementales et sociales, des principes de résilience climatique, d'accessibilité universelle, d'égalité de genre et d'inclusion dans la conception et la mise en œuvre des investissements urbains
	Veiller à la prise en compte des contraintes foncières dans la préparation des investissements, en coordination avec les administrations et spécialistes compétents
	Identifier les risques techniques et urbains susceptibles d'affecter la préparation ou la mise en œuvre des investissements et proposer les mesures correctives appropriées
	Travailler en étroite collaboration avec les spécialistes en infrastructures, environnement et social, passation des marchés, gestion financière et suivi-évaluation afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée des activités
Études et assistance technique	Participer à la planification des études et prestations relevant du développement et de la résilience urbains, notamment le programme décennal, les schémas directeurs,

Official Use Only

	plans d'urbanisme, plans de mobilité, études de faisabilité, plans d'aménagement, études de résilience urbaine et autres études sectorielles
	Élaborer les termes de référence nécessaires au recrutement des consultants chargés des études urbaines et de résilience urbaine
	Fournir les contributions techniques requises dans le processus de sélection des consultants, conformément aux procédures applicables et en coordination avec l'équipe de passation des marchés
	Suivre les délais de production, analyser les livrables des consultants, formuler les observations nécessaires et contribuer à leur validation
	Assurer l'implication des parties prenantes dans l'analyse et la revue des rapports d'études et préparer, le cas échéant, les éléments techniques requis pour le traitement des paiements des prestations
Coordination institutionnelle et territoriale	Coordonner les consultations avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, les services techniques, les partenaires au développement, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés bénéficiaires
	Veiller à la coordination des interventions avec les projets et programmes mis en œuvre au niveau de la Cellule Infrastructures, de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK), ainsi qu'aux niveaux provincial et national
	Représenter le Projet dans les réunions techniques, ateliers et groupes de travail portant sur les questions de développement et de résilience urbains
	Contribuer à la cohérence territoriale et institutionnelle des interventions entre Kinshasa, Kalemie et, selon les besoins du Projet, les autres villes concernées
Suivi des performances et reporting	Assurer le suivi des indicateurs de performance relevant de son domaine de compétence et contribuer au dispositif de suivi-évaluation du Projet
	Suivre l'exécution physique et financière des activités relevant de son portefeuille, y compris leur niveau de réalisation au regard du PTBA
	Préparer les rapports techniques périodiques, notes de synthèse, documents d'aide à la décision et contributions aux missions de supervision de la Banque mondiale
	Suivre la mise en œuvre, dans les délais convenus, des recommandations des missions de supervision et d'audit relevant de son portefeuille
	Alerter le Chef de projet sur les écarts de calendrier, de qualité ou de performance et proposer les mesures correctives nécessaires
Renforcement des capacités et transfert de connaissances	Appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales, provinciales et locales en matière de planification, de gestion, de développement et de résilience urbains
	Contribuer à l'organisation d'ateliers, sessions de formation, échanges techniques et activités de capitalisation liés à son domaine de compétence
	Favoriser le transfert de connaissances, l'appropriation des outils et méthodes développés dans le cadre des études et investissements du Projet par les structures bénéficiaires
	Exécuter toute autre tâche relevant de son domaine de compétence qui lui sera confiée par le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures dans le cadre du Projet

3. PROFIL REQUIS

- Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire (bac+5) enurbanisme, planification ou la gestion urbaine, l'aménagement du territoire, le génie urbain ou dans une discipline connexe pertinente ;
- Posséder une expérience générale de huit (8) ans au minimum dans les secteurs des infrastructures urbaines, du transport urbain, du développement urbain ou dans un domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la gestion de projet urbain et/ou dans la programmation urbaine prenant en compte les enjeux liés au changement climatique et à la résilience urbaine ; Justifier d'au moins deux expériences dans le cadre d'étude ou de projet de développement

Official Use Only

urbain financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers au cours des dix dernières années ;

- • Maitrise des enjeux de résilience climatique et résilience urbaine;
- Maîtrise des outils SIG sera un atout ;
- Savoir utiliser l'outil informatique et avoir une connaissance des logiciels standard (Word, Excel, Power Point , …)
- Excellente expression orale et écrite en français ;
- La connaissance de l'anglais sera un atout ;

4. CRITERES DE PERFORMANCE

Critères	**Niveau attendu**
1. Planification et programmation des activités urbaines	Au moins 90 % des activités relevant du portefeuille réalisées dans les délais prévus ; taux de réalisation du PTBA relevant de son portefeuille ≥ 90 %.
2. Préparation et suivi des investissements urbains	Au moins 90 % des actions de préparation et de suivi des investissements exécutées conformément aux échéances convenues ; écarts et risques documentés avec mesures correctives proposées.
3. Études et assistance technique	Au moins 90 % des études suivies conformément au planning approuvé ; délai moyen de première revue technique des livrables ≤ 10 jours ouvrables après réception, sauf complexité particulière convenue.
4. Coordination institutionnelle et territoriale	Consultations et réunions de coordination organisées selon les besoins du PTBA ; comptes rendus, décisions et actions de suivi documentés pour les principales concertations.
5. Suivi des performances et reporting	100 % des rapports périodiques relevant de son portefeuille transmis dans les délais ; au moins 90 % des recommandations des missions de supervision et d'audit traitées dans les délais convenus ; indicateurs du

Official Use Only

Critères	Niveau attendu
	cadre de résultats renseignés de manière régulière et fiable.
6. Renforcement des capacités et transfert de connaissances	Au moins 90 % des activités de renforcement des capacités prévues au PTBA réalisées ; supports et éléments de capitalisation produits et transmis après les principales activités concernées.

Ces indicateurs constituent les principaux critères de référence pour l'évaluation de la performance du Spécialiste Senior en Développement Urbain. Ils pourront être précisés annuellement en fonction du PTBA, du cadre de résultats et des activités effectivement confiées au consultant, sans remettre en cause leur cohérence avec les six rubriques de sa mission.

5. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

Le Spécialiste Senior en Développement Urbain signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base d'une évaluation de ses performances annuelles jugées satisfaisantes et après avis de non-objection de la Banque.

Ses prestations se dérouleront principalement à Kinshasa, au sein de la Cellule Infrastructures, avec des missions à Kalemie et, selon les besoins du Projet, dans d'autres villes concernées par les activités de développement et de résilience urbaines.

6. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le spécialiste senior en développement urbain appuiera le Chef de projet dans la production des rapports suivants :

- les rapports trimestriels et annuels d'activités du projet ;
- les rapports particuliers sur l'état d'avancement du projet

7. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures fournira au Contractuel :

- les documents des projets, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, frais de communication, …) ;

8. METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection est celle de Consultants Individuels par approche ouverte.

Official Use Only

Fait à Kinshasa, le .....

Billy TSHIBAMBE NYEMBU

Coordonnateur

Official Use Only